



Protection de l'enfant et des petits enfants

Par **zazie_old**, le **05/06/2007** à **16:16**

voilà ma fille a 16ans et a eu un enfant avec un garçon majeur qui n'a pas reconnu son enfant elle voudrait que je l'émancipe pour vivre avec lui mais lui n'a aucun droit et n'a pas reconnu son enfant il voudrait un test de paternité qu'est-ce que je peux faire pour protéger l'enfant et ma petite fille est que le test est une preuve juridique et comme il n'a pas reconnu l'enfant qui a un moi a-t-il des droits sur l'enfant et que puis-je faire

Par **Christelle_old**, le **05/06/2007** à **17:10**

Bonjour, Si vous pensez que votre fille n'est pas assez mûre pour vivre avec ce garçon, rien ne vous oblige à demander son émancipation. Pour ce qui est du test de paternité c'est un peu complexe. Les tests sont chers. Pour obtenir un test judiciaire, il faut qu'il y ait une action en recherche de paternité. Pendant cette action (qui est assez longue) le juge ordonnera un test de paternité (c'est presque systématique) et si le père présumé s'y soumet, vous aurez les résultats... Mais en effet pour l'instant ce garçon n'a aucun droit, ni devoir envers cet enfant.